

En jetant les yeux sur le discours du trône, je n'ai que l'embarras du choix. Les questions sont nombreuses, et la difficulté est de pouvoir les traiter suivant leur mérite et leur importance. Et pour les traiter d'une manière convenable il faudrait beaucoup plus de temps que j'en ai et une autre voix que la mienne. Cependant, je me permettrai d'examiner quelques-uns des points les plus saillants de ce discours. Son Honneur nous dit dès le début :

“ En ouvrant officiellement, au nom de Sa Majesté, la première session de la septième Législature de cette province, je crois devoir vous offrir à tous la plus cordiale bienvenue, et vous féliciter, en même temps de l'ordre remarquable qui n'a cessé de régner pendant les dernières élections générales.”

En effet, M. l'Orateur, on ne voit plus de ces désordres qui, autrefois, marquaient les grandes luttes électorales. On se rappelle ces luttes qui étaient pour ainsi dire des luttes corps à corps, on se rappelle que c'était souvent celui qui savait le mieux manier le bâton et, quelque fois le revolver, qui réussissait mieux dans les élections. A un moment donné, ceux qui avaient à diriger la législation n'ont pas hésité à réformer la loi électorale, à donner le scrutin secret et à décider qu'à l'avenir toutes les élections se feraient le même jour. A cette époque on blâmait les libéraux de demander le scrutin secret. Cette loi avait pour adversaires, non seulement les conservateurs, mais même quelques personnes dans les rangs des libéraux. Il s'est trouvé des hommes qui prétendaient que cette loi était destinée à nuire et que certaines influences pourraient agir avec plus de force au moyen de cette loi. Les libéraux ne se sont pas laissé arrêter par ces remarques, parce qu'ils croyaient que la loi était propre à favoriser le faible, à protéger celui qui avait besoin de l'être, et la loi électorale a été reformée. Et voilà pourquoi aujourd'hui le chef de l'Etat en cette province peut nous féliciter de l'ordre remarquable qui a régné pendant les élections. Et, je crois que tous, nous devons nous en réjouir. Puisqu'en effet, nous pouvons prétendre aujourd'hui, avec raison, que le résultat des élections est l'expression véritable de la volonté populaire.

Un autre point qui vient ensuite est celui qui a rapport à la conversion de la dette. Cette question est déjà venue à plusieurs reprises devant cette Chambre, et, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la discuter longuement mais on me permettra, sans doute, d'attirer de nouveau l'attention de cette Chambre sur l'importance de cette question. Je sais, pour avoir lu les débats de cette Chambre et, pour avoir entendu discuter cette question devant le public, qu'on a prétendu qu'une conversion de dette était immorale, qu'elle était de nature à nuire au crédit du pays. Je crois que ceux qui parlaient ainsi le faisaient purement et simplement pour la nécessité du moment, car tous ceux qui ont bien voulu ouvrir un livre d'économie politique, qui ont bien voulu ouvrir les statuts de la plupart des grands pays de l'Europe et ceux même des Etats-Unis ont pu constater que depuis un grand nombre d'années, la chose a été pratiquée à peu près partout. Ils auraient découvert que c'était reconnu par les économistes politiques comme une pratique honnête et saine, au point de vue de l'économie. Car, en effet que fait-on par une conversion de dette ? On a emprunté de l'argent et, au moment de l'emprunt, nous avons payé l'intérêt au cours du marché de l'époque, et, même à ce moment-là, le prêteur a profité des circonstances pour obtenir une diminution sur le capital qu'il nous fournissait. Les conditions monétaires, les affaires commerciales ne sont plus les mêmes.